Délibération n°13 du Conseil municipal du 14 février 2023 - Demande de subventions auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD 2023) au titre du programme S relatif à la vidéo protection, la sécurisation des groupes scolaires et les équipements de la police municipale

N°13

## VILLE DE SEVRAN

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevran

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vinat-trois le guatorze février, à dix-neuf heures seize, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le huit février, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

Présents

**BLANCHET Stéphane BERNEX** Brigitte MERIGUET Dominique BACH RUSSO Safia CHANTRELLE Laurent BENAMMOUR Mériem BACON Jean-François JACQUART Ludovic MEKKI Chérifa CHAUVET Claude DA SILVA Elodie jusque 00h00

BASTARAUD Sébastien

MABCHOUR Najat à partir de 19h24

YILDIZ Umit

MOULINNEUF Serge à partir de 19h30

ROUSSEL Danièle **BOITTE Gilles BATUAMBA** Ivette VELTHUIS Asaïs CEPRANI Eric PRUNIER Gérald CHERIGUENE Abdelouaheb

PEDRAZO Jennifer LARDIC Stéphan **WAVELET Manuel** 

GAUTHIER Raymond à partir de 19h42

**CAMARA Mariama** LOUJAHDI Brahim MOILIME Hassanata

BAILLON Jean-François jusqu'à 23h50 BRAIHIM Marwa à partir de 19h27

CAMARA N'Na Fanta **GEFFROY Philippe** AGUIRREBENGOA Carole HAMDAOUI Naïma CORDIN Olivier SAKI Mireille

JOUS Sullivan jusqu'à 23h08

Excusés ayant donné procuration

LIBERT Amaud RATNATHURAI Ziromi **PERRAN Dominick** ETIENNE Walnex ARAB Dalila KOUYATE Hawa BOREL YERETAN Stéphanie JOUS Sullivan

PEDRAZO Jennifer BAILLON Jean-François DA SILVA Elodie Excusés et absents

Mme Arab, à partir de 23h50

donne procuration à donne procuration à donne procuration à donne procuration à donne procuration jusqu'à 23h50 à donne procuration à donne procuration à

donne procuration à partir de 23h08 à donne procuration à partir de 23h50 à donne procuration à partir de 23h50 à donne procuration à partir de 00h00 à

CORDIN Olivier JACQUART Ludovic HAMDAOUI Naïma CAMARA N'Na Fanta **BAILLON Jean-Francois** CAMARA Mariama AGUIRREBENGOA Carole

SAKI Mireille CHANTRELLE Laurent GAUTHIER Raymond **BASTARAUD Sébastien** 

Madame Velthuis est désignée secrétaire de séance

Matière :

Affaires financières

Service émetteur : Direction des Finances et de la Commande Publique

Objet : Demande de subventions auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD 2023) au titre du programme S relatif à la vidéo protection, la sécurisation des groupes scolaires et les équipements de la police municipale

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Délibération n°13 du Conseil municipal du 14 février 2023 - Demande de subventions auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD 2023) au titre du programme S relatif à la vidéo protection, la sécurisation des groupes scolaires et les équipements de la police municipale

Maire exercées au nom de la Commune ;

VU les articles L.2334-42 et suivants du Code général des collectivités territoriales

VU le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L 251-1 à L 255-1;

VU l'instruction comptable n° 96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée ;

CONSIDERANT l'appel à projets pour le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD 2023) en date du 1er décembre 2022 au titre du programme S relatif à la vidéo protection. la sécurisation des groupes scolaires et les équipements de la police municipale

CONSIDERANT la volonté de la Ville de poursuivre son programme de sécurisation

Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte par

44 voix Unanimité

Présents ou représentés

44 voix

Exprimés

44 voix

Pour

44 voix

Contre

Abstention

**NPPV** 

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'année 2023 au titre du programme S relatif à la vidéo protection, la sécurisation des groupes scolaires et les équipements de la police municipale.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 3: La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis

Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte a été :

Recu en Préfecture le : 2 1 FEV. 2023

Publié le : 2 1 FEV. 2023